



## LA COURSE À PIED DE LA CULTURE

37e édition - 16 Octobre 2026

### RÈGLEMENT

#### Article 1. Comité d'organisation

Le Comité d'organisation est composé l'A.A.S. (Association de l'Action Sociale, culturelle et sportive du Ministère de la Culture) et de la société ProLiveSport (productrice de l'événement). Ils co-organisent « La course à pied de la Culture », au Jardin des Tuileries.

#### Article 2. Inscriptions

Cette manifestation est ouverte à tous les personnels, en activité ou à la retraite, du ministère chargé de la culture et des établissements publics placés sous sa tutelle.

Des personnes extérieures au Ministère peuvent y participer en qualité de coureurs et coureuses invité-e-s (sous validation du Comité d'Organisation).

Les coureurs et coureuses seront inscrit-e-s, en fonction de leur âge à la date de la course, dans une des trois catégories :

- senior-e-s (SE) pour les moins de quarante ans
- vétéran-e-s (VE) entre quarante et cinquante ans
- super vétéran-e-s (SV) pour les plus de cinquante ans.

Les inscriptions sont individuelles et doivent être réalisées uniquement en ligne jusqu'au 15 octobre 2026 (dans la limite des places disponibles). **A la suite de l'inscription une confirmation par message électronique est transmise. Un QR code est envoyé à quelques jours de l'événement; à présenter obligatoirement pour le retrait du dossard (présentation via son mobile de préférence, si possible ne pas imprimer).**

Par son inscription chaque coureur et coureuse admet que sa participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'il ou elle ne doit pas s'inscrire s'il ou elle n'est pas correctement entraîné-e et apte médicalement. Par son inscription chaque coureur et coureuse s'engage à observer les consignes et protocoles sanitaires en vigueur au jour de l'épreuve. Il est attendu que chaque coureur et coureuse respecte les lieux. En acceptant ces conditions d'inscription, chaque coureur et coureuse assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Il ou elle assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : accident seul ou impliquant d'autres participant-e-s, les conditions météorologiques, ... (liste non exhaustive). L'inscription à La course à pied de la Culture implique l'acceptation et le respect du règlement dans sa totalité sous peine de disqualification.

#### Article 3. Retrait des Dossards

**Les dossards équipés d'un QR code sont à retirer le jour de la course, sur présentation du QR code reçu lors de la confirmation d'inscription par mel (à présenter de préférence via son mobile), à partir de 10 heures 30 au poste situé dédié à proximité du départ, indiqué sur le plan disponible sur le site dédié. Chaque coureur et coureuse doit fixer son dossard sur le ventre (visible).**

#### Article 4. Départ et Arrivée - Ravitaillement

Le lieu de départ est indiqué sur le plan disponible sur le site dédié. Le départ s'effectue aux alentours de 12 h 30 une fois toutes les inscriptions pointées. L'arrivée est matérialisée par un couloir. Pour voir son temps validé et être classé, chaque coureur et coureuse doit obligatoirement terminer sa course

dans ce couloir et avoir effectué l'intégralité des tours (de la distance).

Un point de ravitaillement en eau est situé sur le parcours. Une collation est distribuée aux coureurs et coureuses à l'issue de la course, dans la limite des stocks disponibles.

#### **Article 5. Parcours**

Le parcours de La course à pied de la Culture consiste en une boucle d'environ 1km à réaliser 5 fois, soit 5km. Le plan du parcours est disponible sur le site dédié. Il peut être modifié à tout moment en fonction des contraintes d'organisation.

#### **Article 6. Sécurité et Sûreté**

La sécurité sur le parcours est assurée par le Service Prévention et Sécurité Incendie (SPSI) du Musée du Louvre. Les organisateurs et organisatrices de La course à pied de la Culture ne pourraient en aucun cas être tenu-e-s pour responsables en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

#### **Article 7. Classement - Remise des prix - Coupe de la participation - Coupe des supporters**

Les classements femme et les classements homme, par catégories, ainsi que la remise des coupes sont effectués à l'issue de la course. Les trois premier-e-s par catégorie et par sexe reçoivent un prix sous forme de bons d'achat. Un défi pompiers est proposé, les trois premiers reçoivent un prix sous forme de bons d'achat. Les coureurs et coureuses invité-e-s ne peuvent être récompensé-e-s au titre du classement individuel.

La coupe de la participation est remise à l'équipe de l'établissement, direction ou service proportionnellement le mieux représenté. La coupe des collègues supporteur-ice-s est remise au groupe le plus remarquable. Ainsi qu'une coupe pour la Région la plus représentée.

#### **Article 8. Action Caritative**

La course à pied de la Culture apporte cette année encore son soutien à la lutte contre la mucoviscidose en recueillant des dons dont la recette sera reversée intégralement à l'association [Grégory Lemarchal](https://www.prolivesport.fr/don/).  
Plateforme de don: <https://www.prolivesport.fr/don/>

#### **Article 9. Droit à l'Image**

Chaque coureur et coureuse autorise expressément les organisateurs et organisatrices de La course à pied de la Culture, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il ou elle pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée.

#### **Article 10. Assurances - Responsabilité civile**

Les organisateurs et organisatrices de La course à pied de la Culture sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

**Individuelle Accident:** Les licencié-e-s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant-e-s de s'assurer personnellement.

#### **Article 11. RGPD**

ProLiveSport, producteur de l'évènement collecte l'intégralité des données dans le seul objectif de la réalisation de la course

Enregistrement CNIL: 2001813 - Toute demande liée à la RGPD: [culture@prolivesport.fr](mailto:culture@prolivesport.fr)

#### **Article 12. Informations complémentaires**

Un site dédié, mis à jour au fur et à mesure, à consulter régulièrement et notamment la dernière semaine: <https://www.prolivesport.fr/course-de-la-culture>